

PANIER RABELAISIEEN



novembre 2017 à avril 2018

Les contractants



Le présent contrat est passé entre :

Jean-Camille et Claire CORDES - Maraîchage bio diversifié

La Gare de Manger - Lieu-dit La Corronnerie –
37120 Lémeré

Courriel : garedemanger.contact@laposte.net

Site internet : <https://garedemanger.jimdo.com/>

Tél : 02 47 95 60 93

Productions biologiques contrôlées par ECOCERT France SAS

&

. L'adhérent du Collectif Panier Rabelaisien

M.....

Demeurant

Tél.

E-mail.. ..

Contenu du contrat

Le présent contrat est passé pour l'approvisionnement hebdomadaire des adhérents du Collectif Panier Rabelaisien en paniers de légumes.

Le Collectif met en relation le maraîcher et les adhérents. Il permet la conclusion de ce contrat mais n'est à aucun moment propriétaire des marchandises. Il n'encaisse pas les chèques qui seront remis mensuellement au maraîcher.

Jean-Camille & Claire CORDES s'engagent à :

- produire des légumes de qualité, de saison, variés, écologiquement sains dans une démarche socialement équitable et respectueuse de l'environnement ;
- recevoir la visite des adhérents organisée par le Collectif au moins une fois par an.
- répondre à toute demande d'information

L'adhérent du Collectif s'engage de novembre 2017 à avril 2018 à :

- acheter selon le calendrier établi un panier de légumes qui sera retiré au magasin BIOCOOP de Chinon, 1 rue du Château d'eau.
- le payer à l'avance, au moyen de chèques collectés par le Collectif, qui seront remis mensuellement à Jean-Camille ou Claire CORDES.

Termes et modalités d'engagement

- Le présent contrat couvre la période du 3 novembre 2017 au 28 avril 2018.
- Cependant, il n'y aura pas de livraison le 29 décembre 2017, les 5, 12 janvier et 27 avril 2018.
- Pour toute cette période, les maraîchers se réservent le droit (en prévenant 7 jours à l'avance) d'annuler un (ou plusieurs) panier(s), celui(ceux)-ci sera(ont) déduit(s) sur le contrat été 2018 ou remboursé(s) si pas de renouvellement. En effet, l'agriculture est dépendante de contraintes imprévisibles (météo...), aussi les contractants sont solidaires des aléas de production.
- L'adhérent qui se trouve dans l'impossibilité de prendre son panier peut le faire prendre par une autre personne. Les paniers non réclamés ne pourront faire l'objet d'aucune compensation.
- Le coût du panier hebdomadaire est soit de 7 €, soit de 13 €. Possibilité de passer du petit panier au grand panier en cours de contrat.
- Le paiement des paniers du contrat se fera selon les modalités suivantes :

	Novembre 2017 4 paniers 3-10-17-24	Décembre 2017 4 paniers 1-8-15-22	Janvier 2018 2 paniers 19-26	Février 2018 4 paniers 2-9-16-23	Mars 2018 5 paniers 2-9-16-23-30	Avril 2018 3 paniers 6-13-20
Petit à 7€	28 €	28 €	14 €	28 €	35 €	21 €
Grand à 13€	52 €	52 €	26 €	52 €	65 €	39 €

Entourer la ligne correspondant à votre choix de panier

SI DEDUCTION D'UN PANIER : INDIQUER LE JOUR LE MOIS.....;
L'adhérent déduit la valeur du panier sur le chèque du mois concerné.

- Six chèques sont établis en une seule fois au moment de l'engagement à l'ordre de « LA GARE DE MANGER ». Ils seront remis par un membre du Collectif à Jean-Camille ou Claire CORDES au début de chaque mois de production. Encaissement des chèques **le 10 du mois.**
- La distribution hebdomadaire des paniers a lieu au magasin Biocoop, 1 rue du Château d'Eau à Chinon du **vendredi 10h15 au samedi 19h (journée continue)**. Les paniers sont conservés à titre gracieux dans la chambre froide du magasin.

Signatures

date

date le 10/10/2017

L'adhérent

Le maraîcher Jean-Camille ou Claire CORDES

cadre réservé à la gestion